



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 octobre 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et unième session

Points 116 et 117 de l'ordre du jour

### Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

#### Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

## Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

### Note du Secrétaire général

#### Additif

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale, aux fins d'examen, ses observations sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) consacré à la gestion du programme et aux pratiques administratives de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

#### *Résumé*

En juillet 2005, le Bureau des services de contrôle interne a procédé à une inspection du programme et de la gestion administrative de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale dont il a rendu compte dans son rapport publié sous la cote A/61/61. La présente note apporte des éclaircissements sur les questions soulevées par le Bureau, notamment pour ce qui est de la structure organisationnelle, la gestion de l'information et du savoir, l'appui au programme et la direction exécutive.



## **Introduction**

1. Malgré l'instabilité politique et l'insécurité régnant dans la région, la CESAO est parvenue à exécuter son programme de travail de façon efficace et a répondu aux demandes des États Membres avec souplesse. Elle accueille favorablement le rapport du BSCI et les recommandations qui y sont exposées et souhaite apporter les précisions suivantes concernant sa position sur les constatations et recommandations énoncées dans le rapport.

## **Structure organisationnelle**

2. La Commission prend note des observations du BSCI concernant sa structure organisationnelle. À son sens, le recours à des équipes pluridisciplinaires ne devrait pas être abandonné, car elles ont permis de répondre rapidement à des besoins qui ne cessaient d'évoluer et à des situations d'urgence, notamment dans le cadre d'activités entreprises dans des pays qui faisaient face à un conflit et à de nouveaux besoins et priorités. Elles facilitent la réalisation des objectifs puisque l'accent est mis sur des résultats de nature pluridisciplinaire et non plus seulement sur des produits distincts et hétérogènes.

3. Les équipes sont propres à chaque projet et sont dissoutes lorsque les résultats sont atteints ou affectées à d'autres tâches afin de répondre à d'autres besoins. Le recours à ce mode de fonctionnement vise à aider la Commission à s'acquitter dynamiquement de ses fonctions. Cela a également encouragé l'instauration d'un esprit d'équipe et le brassage d'idées et de solutions.

## **Sous-programme de statistique**

4. La CESAO a toujours suivi de près l'efficacité de ses activités statistiques. Elle a pris des mesures, en concertation avec les services compétents au Siège, pour remédier à certains problèmes posés par la décentralisation, en regroupant les ressources consacrées aux statistiques dans un sous-programme distinct afin d'assurer la bonne gestion et le suivi des activités statistiques et en veillant au maintien d'un savoir-faire dans le domaine statistique dans les divisions fonctionnelles. À la vingt-quatrième session ministérielle, la CESAO a tenu de nombreuses consultations dans le cadre d'un dialogue ouvert et direct avec les États Membres afin d'évaluer l'intérêt que présentait la décentralisation des activités statistiques par rapport à la solution retenue précédemment, à savoir la création d'une Division de statistique à la Commission, l'objectif étant de déterminer la meilleure façon de répondre aux besoins de la région. Elle leur a également présenté l'organigramme figurant dans le cadre stratégique pour 2008-2009, dans lequel elle a proposé le rétablissement de la Division de statistique.

## **Gestion de l'information et du savoir**

5. La CESAO a rétabli le Comité des technologies de l'information et des communications et l'a chargé d'élaborer une stratégie dans le domaine de l'informatique et de la gestion des connaissances. La mise au point d'outils et de procédures de gestion des connaissances accessibles sur le Web est au cœur de la

stratégie. Conformément aux constatations figurant dans le rapport du BSCI, la stratégie sera ciblée, axée sur des objectifs précis et étroitement coordonnée.

### **Appui au programme**

6. Au paragraphe 41 de son rapport, le BSCI a fait des observations concernant un certain nombre de personnes, qui l'ont conduit à formuler la recommandation 16 exposée au paragraphe 72 dudit rapport. La Commission n'est d'accord ni avec cette recommandation ni avec les observations du Bureau et souligne que la Section de la gestion des ressources humaines prend et continuera à prendre ses décisions en pleine conformité avec les règles et procédures régissant la gestion des ressources humaines, et collabore étroitement avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et les autres départements et entités compétents. Le chef de la Section se tient en liaison avec la direction et il existe un mécanisme régulier de consultation et d'échange de vues.

7. Concernant le cycle PAS 2004/05, la Commission a fini d'établir tous les rapports d'évaluation et de notation et devrait parvenir à en faire de même pour le cycle 2005/06. La Section de la gestion des ressources humaines veille non seulement à l'établissement de tous les rapports d'évaluation mais coopère également étroitement avec les directeurs de programme afin d'affiner les procédures d'évaluation, offrant pour cela des cours de formation dans des domaines liés à la gestion des résultats et s'attachant à instaurer un dialogue régulier et constructif entre les fonctionnaires et leurs superviseurs au sujet des résultats recherchés et des activités de perfectionnement à entreprendre.

### **Direction exécutive**

8. La Commission a rejeté la recommandation 19 et estime qu'elle n'a jamais cessé de veiller au respect des règles régissant les mécanismes de supervision, qui doivent être transparents et efficaces, et du principe selon lequel l'évaluation des responsables doit se faire de manière cohérente et objective. La direction de la Commission rejette donc les observations tendant à dire que ses décisions étaient « ponctuelles et arbitraires ».

9. Concernant les observations relatives aux responsabilités fonctionnelles et administratives du Secrétaire exécutif adjoint, la CESAO note qu'outre les tâches fonctionnelles qui sont les siennes, le Secrétaire exécutif adjoint a exercé les fonctions de chef du Groupe de la coordination des activités statistiques et du Comité directeur interdivisions pour les activités statistiques et a assumé la présidence du Comité des publications, du Comité du Fonds d'affectation spéciale, du Comité d'examen des projets, du Comité mixte de suivi, du Comité d'examen de la gestion et de différents groupes de travail.

10. Il convient également de noter que l'absence d'un organe consultatif n'empêche pas l'existence d'autres mécanismes fonctionnels auprès desquels obtenir des avis judicieux et fondés. Le Secrétaire exécutif tient des réunions hebdomadaires avec la direction des divisions fonctionnelles et administratives afin de procéder à des échanges d'informations et de solliciter des avis. La Commission organise des réunions avec le personnel et constitue des comités consultatifs spéciaux lorsque le besoin s'en fait sentir. Elle convie des experts et des

personnalités éminentes à examiner certaines questions de fond. Ces mesures offrent une plus grande souplesse qu'un comité consultatif dûment constitué.

### **Conclusion**

11. La CESAO a exposé dans la présente note sa position sur les constatations et recommandations issues de l'inspection du BSCI. Elle remercie le Bureau de son travail et accueille favorablement les observations et recommandations formulées dans le rapport, estimant qu'elles l'aideront à améliorer sa gestion et son administration. La Commission est déterminée à améliorer son fonctionnement afin de mieux servir les États Membres.

---